

UNION DES COMORES

UNITE - SOLIDARITE - DEVELOPPEMENT

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

PROGRAMME BUNDO LA MALEZI

CKM 1100 01 H

**CONTRAT DE FOURNITURE DE MOBILIERS DE BUREAU POUR LA CELLULE
DE GESTION DE BUNDO LA MALEZI**

Lettre de Marché N°: LM 002/22/MENERSFIP/PAES-F-01/BLM

Pays : UNION DES COMORES

Financement : Agence Française de Développement¹

CF : CKM 1100 01 H



¹ Le financement de l'AFD ne concerne que la partie HorsTaxes (HT)

Acte d'Engagement

AUX TERMES DU PRÉSENT MARCHÉ,

conclu le 16/06/2022

ENTRE

- 1) Le Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle représenté par BOURHANI Nourdine, Coordonnateur du Projet PAES de Bundo la Malézi (ci-après dénommé l'« Acheteur ») d'une part, et
- 2) Tout Pour la Maison, BP 2154 – AMBASSADEUR MORONI Tél : 333 14 12 (ci-après dénommé le « Fournisseur »), d'autre part :

ATTENDU QUE l'Acheteur a lancé une demande de Cotations pour certaines Fournitures et certains Services connexes, à savoir la fourniture, la livraison, l'installation, la mise en service, le service après-vente, des fournitures suivantes :

et a accepté une Cotation du Fournisseur pour la livraison de ces Fournitures et la prestation de ces Services connexes, pour le montant de Trois millions neuf cent quarante-neuf mille deux cent (3 949 200) KMF HT (ci-après dénommé le « Prix du Marché »).

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.
2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre. Le présent Acte d'Engagement prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché.
 - (a) La Lettre de Marché adressée au Fournisseur par l'Acheteur ;
 - (b) La Cotation du Fournisseur (incluant la Déclaration d'Intégrité signée) ;
 - (c) Les Conditions du Marché ;
 - (d) Les Spécifications et exigences de l'Acheteur (y compris le Calendrier de livraison et les Spécifications Techniques) ;
 - (e) Les Bordereaux des Prix ; et
 - (f) Tout autre document/s supplémentaire (s) éventuel/s]. _____
3. En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.
4. En contrepartie des paiements que l'Acheteur doit effectuer au bénéfice du Fournisseur, comme cela est indiqué ci-après, le Fournisseur convient avec l'Acheteur par les présentes de livrer les Fournitures et de rendre les Services connexes, et de remédier aux défauts de ces Fournitures et Services connexes conformément à tous égards aux dispositions du Marché.
5. L'Acheteur convient par les présentes de payer au Fournisseur, en contrepartie des Fournitures et Services connexes, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le prix du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché.

